

# Note d'information sur les dispositifs de gestion des abus de pouvoir et sexuels commis au sein des Fondations du monde nouveau (aujourd'hui Fondacio) entre 1974 et 1991

version 1.03 - avril 2025

## Synthèse des faits et dispositifs mis en place :

- En mai 1991, Jean-Michel Rousseau, fondateur de la communauté Fondacio, est contraint à la démission suite à la révélation d'abus sexuels sur des femmes adultes lors d'accompagnement spirituel et de travail.
- Les responsables de la communauté semblaient tout ignorer de ces faits qui, en raison de leur gravité, les ont conduits à mettre un terme immédiat à toutes ses fonctions. Jean-Michel Rousseau et sa femme Jane ne sont plus apparus dans la communauté depuis cette date.
- Il avait imposé un sceau du silence aux femmes abusées usant de son emprise et sous couvert de manipulation spirituelle : *"les non-initiés ne pourraient pas comprendre une pratique sexuelle et spirituelle du monde nouveau voulue par Dieu"*. Ainsi, les victimes intègrent que cette expérience est incommunicable. Aucune plainte n'a été déposée à l'époque.
- En 1991, rien n'a été communiqué quant à la gravité des abus sexuels, ni de la souffrance vécue par les victimes. Aucun suivi dans la durée n'est mis en place.
- Ainsi, les responsables successifs de Fondacio n'avaient pas d'information sur le nombre de victimes, leur identité et la nature des abus subis.
- Dès août 1991, Fondacio a engagé, en lien avec des responsables d'Église, un important travail de relecture de sa spiritualité et de mise à plat de la gouvernance pour corriger les déviations détectées. Un travail d'institutionnalisation a démarré, avec notamment la mise en place de statuts canoniques, de droit diocésain en 1995 puis de droit pontifical en 2008.
- En 2019, la médiatisation en France d'abus sexuels dans l'Église, des systèmes d'emprise et de manipulation spirituelle a permis une nouvelle prise de conscience chez les responsables de Fondacio.
- En décembre 2020, Fondacio a lancé un appel à témoins dans ses réseaux, avec une cellule indépendante d'écoute (qui peut être contactée à l'adresse suivante : [abus.fmn@gmail.com](mailto:abus.fmn@gmail.com)) et une commission d'étude. Cela permet une première libération de la parole de quelques victimes, réveillant des faits enfouis pendant des décennies.
- En août 2021, la gravité des faits de deux premiers témoignages conduit le président de Fondacio à effectuer un signalement à la justice. En 2022, ces deux victimes accepteront de porter plainte. En avril 2023, elles seront classées sans suite en raison du délai de prescription.
- En mars 2022, Fondacio adhère à la Commission de Reconnaissance et Réparation (CRR) ([www.reconnaissancereparation.org](http://www.reconnaissancereparation.org)). Quatre protocoles ont été signés début 2024 et un cinquième en avril 2025. Ils intègrent des réparations financières et non financières, notamment une cérémonie mémorielle après réception du rapport de la Commission d'étude. Fondacio n'est pas informé de nouvelles saisies dans le cadre de compétences de la CRR à ce jour.
- Début 2023, quatre personnes victimes d'abus avant 1991 ont créé le collectif « Choisir la lumière » indépendant de Fondacio. ([www.choisirlalumiere.com](http://www.choisirlalumiere.com))
- En mars 2024, une Commission d'étude est commanditée par Fondacio, avec l'aide de la CRR. Constituée de six membres experts indépendants, elle prévoit de rendre ses conclusions en juin 2026. Le rapport issu de cette étude sera ensuite rendu public et disponible sur le site web de Fondacio. Pour prendre contact avec la commission d'étude indépendante, veuillez écrire à Mme Brigitte Debernardy : [b.debernardy@commissionetudedefondacio.org](mailto:b.debernardy@commissionetudedefondacio.org)